



PIGEONS CLUB DU BASSIN HOULLER DE LORRAINE



1^{er} Championnat d'Europe du Lahore



REGLEMENT :

Article 1 : L'exposition organisée par le Pigeon Club du Bassin Houiller de Lorraine se déroulera à l'Agora, Place du champ de foire 57500 St Avold les 28 et 29 janvier 2023.

Article 2 : Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

Unité :	6,00 €
Cage d'échange :	3,00 € (maximum 2 sujets par cage, maximum 5 cages par exposant)
Catalogue obligatoire :	5,00 €
Frais de secrétariat :	5,00 €

A noter que les cages de transit ou d'échange devront figurer sur la déclaration d'inscription et payées avec les droits d'inscription.

Article 3 : Les déclarations d'inscriptions sont à faire parvenir **impérativement pour le 10 décembre 2022** à :

M. Daniel Catteloin
60, rue des Châteaux 57340 Haboudange
Téléphone : 06 70 46 30 48
Mail : daniel.catteloin@yahoo.fr

Toute inscription doit être accompagnée des droits d'engagement payés soit par chèque à l'ordre du **Pigeon Club du Bassin Houiller de Lorraine**, soit par virement sur le compte suivant :

ASS PIGEON CLUB
IBAN : FR76 1027 8054 5000 0210 3280 186
BIC : CMCIFR2A

Seules les inscriptions dont le virement a été effectué ou accompagnées d'un chèque seront prises en compte. **Aucune dérogation ne sera admise, ni dans les délais des inscriptions, ni dans les paiements.**

Article 4 : Le club organisateur prendra en charge l'hébergement, la nourriture et la surveillance pendant la durée de l'exposition. Il ne pourra être rendu responsable de décès, vols ou dommages de quelque nature que ce soit, même du fait d'un incendie.

A noter que les gobelets restent propriété du pigeon club et devront rester dans les cages au délogement.

Article 5 : Par soucis d'éviter des litiges et des erreurs, il est demandé à chaque exposant de faire figurer les numéros des bagues sur son double d'inscription lors de l'enlogement ou de l'envoi par le transporteur.

Toute réclamation sera irrecevable si le contrevenant n'a pas suivi ces instructions.

Article 6 : Ne seront jugés que les animaux bagués ou tatoués aux normes actuelles. Tout animal portant un signe distinctif, bague celluloïd ou autre trace ne sera pas primé. Millésimes de bagues acceptées de 2017 à 2022

Article 7 : Mesures sanitaires : par arrêté du 08 juin 1994 la vaccination est obligatoire contre la paramyxovirose **Joindre un certificat de vaccination au double d'inscription lors de l'enlogement ou à l'envoi par un transporteur.** Il est vivement conseillé aux exposants étrangers de se procurer les certificats vétérinaires selon la législation en vigueur dans leurs pays respectifs. La surveillance sanitaire sera assurée par un vétérinaire.

Article 8 : Le prix des animaux mis en vente par l'exposant sera majoré de 15% à la charge de l'acheteur. Toute vente par l'exposant lui-même dans l'enceinte de l'exposition est interdite.

Article 9 : Récompenses : chaque éleveur exposant se verra attribuer une plaquette souvenir.

Les Lahores participants au championnat d'Europe seront récompensés suivant le règlement des championnats européens. Soit : 1 titre de champion individuel à partir de 20 sujets de même race et même variété. 1 Titre de champion mâle et 1 titre de champion femelle à partir de 40 pigeons de même race et même variété. Les variétés ne totalisant pas 20 sujets seront regroupées de façon à créer des groupes homogènes. Les titres de champion d'Europe de Collection seront attribués aux variétés comptant au moins 20 sujets ; seront prises en compte les 4 meilleures notes obtenues par éleveur et par variété (les 2 sexes doivent être représentés). Le règlement complet est disponible sur internet : <https://www.entente-ee.com/les-sections/pigeons/reglements>

Ordre d'inscription dans une variété : Male jeune, Male Adulte, Femelle Jeune et Femelle Adulte

Ordre de classement des variétés :

Noir ; rouge ; jaune ; lavande ; dun ; argenté sans barres ; argenté barré ; argenté écaillé ; bleu sans barres ; bleu barré ; bleu écaillé ; jaune cendré sans barres ; jaune cendré barré ; jaune cendré écaillé ; rouge cendré sans barres ; rouge cendré barré ; rouge cendré écaillé ; AOC (voir conditions du règlement EE pour la classe AOC).

Article 10 : Programme de l'exposition :

Mercredi 25 janvier :	Transport et montage des cages de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Judi 26 janvier :	Montage des cages de 8h00 à 12h00. Réception et enlogement des animaux de 14h00 à 18h00.
Vendredi 27 janvier :	Réception et enlogement des animaux avant 12h00. Jugement en huit clos à partir de 14h00
Samedi 28 janvier :	Exposition ouverte au public de 10h00 à 20h00 Distribution des prix à 19h00 Soirée des éleveurs à partir de 20h00
Dimanche 29 janvier :	Exposition ouverte au public de 9h00 à 18h00 Inauguration officielle à 11h00 Délogement des Lahores à partir de 14h00 pour les éleveurs hors région Grand Est.

Article 11 : Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le comité de l'exposition prendra les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'exposition.

LE PRESIDENT
M. Remy GROSZ
5, impasse des rossignols
57455 Seingbouse
Tél : 06 72 27 20 65

LE SECRETAIRE
M. Daniel CATTELOIN
60, rue des châteaux
57340 Haboudange
Tél : 06 70 46 30 48

LE COMMISSAIRE GENERAL
M. Richard KOGUT
4, rue Pascal
57380 Faulquemont
Tél : 06 84 05 81 88

INFORMATIONS PRATIQUES

Pendant la durée de l'exposition, un restaurant fonctionnera sur place. Les réservations des repas se feront à l'enlogement.

Pour ceux qui souhaitent réserver des chambres,

Hôtel B&B FREYMING MERLEBACH RD80 57800 BETTING Tél : 0033(0)8 92 78 80 82

Hôtel CAMPANILE 53, avenue du général Patton 57500 St Avold Tél : 0033(0)3 87 29 04 04